



جامعة باجي مختار عنابة

Université Badji Mokhtar de Annaba

Journées du Film Pédagogique d'Annaba

<http://www.univ-annaba.org/jfpa>

Modalités des JFPA'2008

ARTICLE 1 - PRESENTATION ET OBJET

- L'université Badji Mokhtar-Annaba organise, dans le cadre de ses manifestations scientifiques, les Journées du Film Pédagogique d'Annaba (JFPA) les 3 & 4 novembre 2008. L'objectif visé est de promouvoir l'usage du Film Pédagogique dans les Domaines d'Enseignement.
- Les participants devront réaliser un film pédagogique et original, consacré à une thématique scientifique, illustrant un cours, ou un concept ayant une relation avec l'enseignement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION

- Cette manifestation est ouverte à tous les enseignants du supérieur.
- La durée du film ne doit pas dépasser 20 minutes, générique inclus.
- Les supports retenus pour la présentation sont: DVD; CD; ou VHS. Le DVD est souhaitable.
- Les langues du film sont l'arabe, le français ou l'anglais. Pour les autres langues le sous-titrage est obligatoire.
- Une copie du film ainsi que la fiche technique et le formulaire d'inscription doivent parvenir au plus tard 22 septembre 2008 à l'adresse de contact.
- Les formulaires incomplets ne seront pas considérés.
- Les documents reçus ne seront pas renvoyés aux participants.

ARTICLE 3- DROITS D'AUTEUR

- Les Auteurs sont entièrement responsables de leur œuvre.
- Les participants s'engagent à autoriser l'usage de leur film à des fins pédagogiques au sein de l'université Badji Mokhtar-Annaba.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT

- L'inscription du film aux JFPA implique l'acceptation du présent règlement.
- Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application et de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE

- L'université Badji Mokhtar-Annaba veillera à apporter le plus grand soin aux supports des films mais décline toute responsabilité pour les dommages ou la perte que le support ou son contenu pourraient subir avant leur première utilisation.
- L'université Badji Mokhtar-Annaba décline toute responsabilité en cas de violation de la législation relative aux droits d'auteur par l'un des participants.

ARTICLE 6 – JURY ET ATTRIBUTION DES PRIX

- Un jury composé de personnalités du monde scientifique, culturel et artistique décernera des Prix pour les meilleurs produits.

ARTICLE 7 - CONTACTS

- Toute correspondance doit être adressée à :

Secrétariat des JFPA, Université Badji Mokhtar Annaba, B.P.12 Annaba 23000 –

Tél. +213 38 87 2678 - Fax +213 38 87 24 36 –

Email : jfpa@univ-annaba.org

